



2009 D N° 11580 Volume : 2009 P N° 6830  
Publié et enregistré le 14/10/2009 à la conservation des Hypothèques de  
NIMES 2 EME BUREAU  
Droits : Néant  
Salaires : 15,00 EUR  
TOTAL : 15,00 EUR  
Le Conservateur,  
Paul ROGGY

Différé  
Dû : Quinze Euros

PRÉFECTURE DE LA RÉGION



Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ n° 090613

portant inscription au titre des Monuments Historiques  
du domaine d'Espeyran à SAINT GILLES (Gard)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon**  
**Préfet de l'Hérault**  
Officier de la Légion d'Honneur

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté n°08-0203 du 28 mai 2008 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;
- VU l'arrêté n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- VU l'arrêté en date du 29 octobre 1975 portant inscription des façades et toitures du château du domaine d'Espeyran à SAINT-GILLES (Gard) ;
- VU la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 16 juin 2009 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDERANT** que le château, les écuries, la parcelle des fouilles archéologiques et le parc du **domaine d'Espeyran à SAINT-GILLES (Gard)** présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intérêt du château qui a conservé son second œuvre et son mobilier ainsi que de la cohérence de ce domaine construit par la famille Sabatier au cours du XIXe siècle ;

**Sur proposition** du directeur régional des affaires culturelles ;

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Sont inscrites au titre des monuments historiques, en totalité, **les parties suivantes du domaine d'Espeyran** : le château, les écuries, la parcelle des fouilles archéologiques et le parc avec ses portails, la noria, le bain des chevaux et le puits, le tout situé sur la commune de SAINT-GILLES (Gard), figurant au cadastre section I, sur les parcelles n° 998 (château), 1001 (parc) et 989 (parcelle des fouilles) d'une contenance respective de 87a 90ca, 12ha 86a 80ca et 7ha 37a 86ca, le tout appartenant à l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication, dévolu aux Archives Nationales, enregistrée au tableau général des propriétés de l'Etat sous le n° 300.00690.13202.1.12.258 ;  
L'Etat en est propriétaire par donation, acte passé le 25 juillet 1963 devant maître Léon DUFOUR, notaire à Paris ;

./.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 29 octobre 1975 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

**Article 4 :** Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à Montpellier, le - 2 OCT. 2009

R/LE PREFET

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN

POUR AMPLIATION  
l'Attachée de Préfecture  
du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales



Marylène COTTANCIN

SECRETARIAT D'ÉTAT  
À LA CULTURE

## ARRÊTÉ

COPIE POUR INFORMATION ET EXÉCUTION

A. M. **GALLY** CONSERVATEUR RÉGIONAL  
DES BATIMENTS DE FRANCE

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques des 28 Janvier, 24 Mars et 26 Mai 1975 ;

## ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les édifices (ou parties d'édifices) des XIXème et XXème siècles ci-après désignés :

I - REGION PARISIENNE.

- PARIS (10ème) - Hôtel Leblanc-Barbedienne, 63, rue de Lancry (façade et toiture sur rue, escalier avec sa rampe en fonte et salon au 1er étage avec son décor).

- VAL-DE-MARNE -

- BOISSY-SAINT-LEGER - Château du Piple (façades et toitures du château et de l'Orangerie ; grand et petit salons du rez-de-chaussée avec leur décor et fontaine Saint-Babolin).

- VINCENNES - Musée du Bois, 40, route circulaire du lac Daumesnil, dans le bois de Vincennes (bâtiment principal en totalité)

II - REGION D'ALSACE.- BAS-RHIN -

- STRAISBOURG - Immeuble, 56, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Hôtel particulier, 76, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Immeuble, 1, place Broglie (tour de l'angle et balcons des 3ème et 4ème étages).

.... / ....

- HAUTE-SAONE -

- BUCEY-LES-GY - Mairie-Lavoir (façades et toitures).
- GY - Mairie (façades et toitures).

XI - REGION DE LANGUEDOC-ROUSSILLON.

- HERAULT -

- BEZIERS - Théâtre, place de la Victoire (façade principale).
- MONTPELLIER - Immeuble, 6, rue Boussairolles (escalier monumental avec son décor).

- GARD -

- SAINTE-GILLES-DU-GARD - Château d'Espeyran (façades et toitures).

XII - REGION DE LOIRRAINE.

- MEURTHE-ET-MOSELLE -

- NANCY - Chambre de Commerce, 40, rue Henri-Poincaré (façade et toiture sur rue, y compris les vitraux des baies du rez-de-chaussée).

XIII - REGION DE MIDI-PYRENEES.

- HAUTE-GARONNE -

- TOULOUSE - Capitole (salle des Illustres, salle Henri-Martin, salle du Conseil Municipal, salle des Mariages et grand escalier d'honneur avec leur décor).
- Hôtel de la Bourse, 3, place de la Bourse (façades et toitures).
- Café Ribent, 3, place du Capitole (salle du rez-de-chaussée avec son décor).
- Maison en terre cuite de Virebent, 27, avenue de la Colonne (façade et toiture sur l'avenue).
- Maison en terre cuite de Virebent, 28, rue des Marchands (façade et toiture sur rue).
- Maison en terre cuite de Virebent, 1, rue Compans (façade et toiture sur rue).
- Maison en terre cuite de Virebent, rue de Bornier et 31, rue Paul Dupin (façade et toiture sur rue).
- Librairie Modern Style, 66, rue Gambetta (extérieur).

- BOUCHES-DU-RHONE -

- MARSEILLE - Préfecture (façades et toitures).

- V. A. R. -

- HYERES - Villa Marie-Laure de Noailles ou château Saint-Bernard (façades et toitures de la ville, jardin et reste de l'ensemble de l'ancien château).

- Villa Tholozon ou Alberti, boulevard d'Orient (en totalité).

- VAUCLUSE -

- AVIGNON - Hôtel-de-Ville, place de l'Horloge (façades et toitures, escalier d'honneur et salle des fêtes).

- GRANGE - Théâtre Municipal, allée Aristide Briand (façades et toitures).

XXI -- REGION RHONE-ALPES.

- LOIRE -

- SAINT-JUST-EN-CHEVALET - Château de Contenson (façades et toitures).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié aux Préfets des départements, aux Maires des communes et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 29 Octobre 1975.

Michel GUY  
CONSERVATION des HYPOTHEQUES de NIMES  
(2<sup>me</sup> BUREAU)

Pour Ampliation  
L'Attaché d'Administration  
chargé de la protection  
des Monuments Historiques

*h. l. ...*  
Signé: R. COMBE

Taxes : .....	Publié et enregistré le -8 JUIN 1983 Vol. 3063 N° 33 Recu. cinquante francs
Salaires : <u>50</u>	
Total : <u>50</u>	
Dépôt N° <u>6070</u>	

Le Conservateur.